

agriculteurs pour les mêmes années auxquelles il fait allusion.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, j'ai une note à ce sujet et j'y arrive. L'honorable député aura l'occasion d'en traiter plus tard au cours du débat, à condition bien entendu qu'il s'y soit préparé. J'espère que quelqu'un de ce côté-ci le comprendra et corrigera ses chiffres erronés.

Entre les deux groupes d'années que j'ai mentionnés, la valeur au comptant moyenne du soya a augmenté de 54.7 p. 100, celle du maïs de 139.2 p. 100, celle des pommes de terre de 38.8 p. 100 et celle des fruits de 48.8 p. 100. Ces chiffres ne représentent pas le tonnage mais la valeur au comptant que les fermiers ont reçue pour la vente de ces produits.

Voici d'autres données qui pourraient intéresser les honorables députés. Entre les deux périodes mentionnées plus haut, l'augmentation des valeurs au comptant que les fermiers ont reçues pour la vente de bétail et de veau a été de 46.2 p. 100. Les revenus pour les ventes de porc ont augmenté de 24.9 p. 100, de 20.1 p. 100 pour les produits laitiers et de 46.3 p. 100 pour les volailles.

Je passe maintenant à une autre question que certains députés n'ont pas étudiée aussi bien qu'il l'auraient dû, les paiements d'appoint de l'administration fédérale. La moyenne annuelle des paiements d'appoint s'est élevée à \$2,692,000 de 1958 à 1962, contre \$6,421,000 de 1964 à 1968, soit une hausse de 138.5 p. 100. En outre, il y a eu naturellement le programme d'aide à l'industrie laitière, programme qui n'existait pas lorsque les actuels députés de l'opposition étaient au pouvoir. Toute personne impartiale qui examine les faits reconnaîtra, je pense, que la comparaison entre les années avant et après 1963 détruit les arguments avancés. Je ne dis pas que tout va bien dans tous les secteurs de l'agriculture.

M. Danforth: Vous avez dit que les cultivateurs n'avaient jamais été aussi prospères.

L'hon. M. Olson: Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. De temps à autre les députés de l'opposition ont essayé de me prêter de telles paroles, mais sans succès.

M. Danforth: C'est ce que vous dites en ce moment.

L'hon. M. Olson: Pas du tout. Je dis que les agriculteurs retirent plus de liquide de la vente de leurs produits et le député le sait fort bien.

[M. Yewchuk.]

Permettez-moi de répéter la motion qui a été proposée:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement a manqué à son devoir envers le cultivateur canadien en négligeant d'instituer et de promouvoir la commercialisation et la distribution de denrées et de produits agricoles et l'adoption de politiques internationales efficaces concernant les accords sur les produits agricoles.

Les exportations totales et les exportations de produits agricoles du Canada, par catégorie principale, sont les suivantes,—j'utilise de nouveau l'année 1963 comme pivot,—de 1958 à 1962, les exportations totales ont atteint en moyenne 5.4 milliards de dollars; de 1964 à 1968, elles sont passées, en moyenne, à 10.2 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 89 p. 100 pour l'exportation de l'ensemble de nos marchandises.

Pour ce qui est des exportations de produits agricoles, elles ont été en moyenne de 1.052 milliard entre 1958 et 1962, tandis qu'entre 1964 et 1968, elles ont été de 1.607 milliard, ayant donc augmenté de 52 p. 100.

On ne saurait donc affirmer sérieusement qu'il n'y a pas eu d'augmentation marquante dans la valeur à l'exportation des produits agricoles canadiens.

• (4.40 p.m.)

Après avoir rétabli les faits, je voudrais faire certains commentaires sur quelques-unes des autres questions à l'étude et qui exigent une attention immédiate, car elles sont reliées à ces problèmes. Ainsi la commercialisation méthodique des produits agricoles. Dans le passé, il y a eu des tentatives multiples et sérieuses de particuliers réunis en groupes, en coopératives ou autrement, ainsi que des gouvernements au palier provincial et fédéral en vue d'une commercialisation méthodique des produits agricoles sur nos marchés intérieurs et étrangers. On a tenté de rationaliser production et consommation.

Je comprends une grande partie des difficultés suscitées par ces problèmes. La division des pouvoirs, aux termes de la constitution, en est une. Je ne pense pas néanmoins qu'il nous faille attendre, nous autres agriculteurs, pendant des mois ou des années, des ententes complétées entre les 11 gouvernements sur les changements constitutionnels pour établir une nouvelle division des pouvoirs qui nous permettrait de surmonter ces problèmes. Nous pouvons poursuivre nos négociations, qui sont plus actives que jamais paraît-il depuis dix-huit mois. En fait, j'ai rencontré à cinq reprises tous les ministres de l'Agriculture de chaque province, ou leurs représentants, pour